



ANNEXE SPÉCIFIQUE AU CHAMPIONNAT SÉNIORS FÉMININES

Saison 2025-2026

1. Contexte et objectif

En raison d'un nombre d'engagements insuffisant pour maintenir deux divisions distinctes (*Pré-Régionale Féminine - PRF* et *Départementale Féminine 2 - DF2*) garantissant un nombre de rencontres optimal et une saison complète, le Pôle sportif sénior a pris la décision exceptionnelle de fusionner dans une division unique les championnats féminins séniors pour la saison 2025-2026.

L'objectif de cette mesure dérogatoire est de garantir à chacune des 15 équipes inscrites une saison avec un calendrier sportif consistant et équilibré.

2. Organisation de la première phase (Phase 1)

La division unique portera le nom de **Pré-Régionale Féminine (PRF)** et sera composée de deux poules distinctes.

Désignation de la poule	Composition	Nombre d'équipes	Formule de compétition
Poule A (niveau PRF)	Équipes initialement engagées en PRF	7 équipes	Matches Aller/Retour (12 journées)
Poule B (niveau D2)	Équipes initialement engagées en D2	8 équipes	Matches Aller/Retour (14 journées)

- **Règlement applicable** : Le règlement général de la division Pré-Régionale Féminine (PRF) s'applique à l'ensemble des rencontres de la Phase 1.
- **Objectif de la Phase 1** : Cette phase permet de maintenir une cohérence sportive initiale et de classer les équipes au sein de leur niveau d'engagement d'origine.

3. Réflexion sur la deuxième phase (Phase 2) - À venir

Le Pôle sportif sénior est en cours de réflexion pour la **deuxième phase (Phase 2)**.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce que cette Phase 2 soit à la fois intéressante sur le plan sportif et non pénalisante pour les équipes, compte tenu de la disparité des niveaux entre la Poule A et la Poule B.

➤ Principes de réflexion

Nous étudions des formules qui pourraient permettre :

- De maintenir ou créer une émulation sportive pour toutes les équipes.
- D'offrir des rencontres inter-poules aux équipes de la Poule B (D2) sans compromettre de manière significative leurs objectifs initiaux de classement ou de montée.
- De garantir aux équipes de la Poule A (PRF) un niveau de compétition adéquat en vue d'une éventuelle accession au niveau supérieur.

► INFORMATION AUX CLUBS ◀

Une communication détaillée sur la formule et les enjeux de la Phase 2 sera transmise aux clubs concernés **au plus tard le 31 janvier 2026.**

Le Pôle sportif sénior remercie les clubs pour leur compréhension face à cette situation exceptionnelle et reste à leur disposition pour toute question relative à cette organisation et est ouvert à toutes propositions pour l'organisation de la Phase 2.